

Luxembourg, le 27 JAN. 2021



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Ministère de la Mobilité et des Travaux
publics
Département des travaux publics
4, place de l'Europe
L-2940 Luxembourg

N/Réf.: 97694

V/Réf.: 260747/044289 | Réf.APC: 20201506

Monsieur le Ministre,

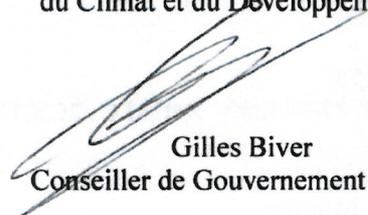
En réponse à votre requête du 4 novembre 2020 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'abattage de 9 tilleuls sur le CR122 entre Huensdorf et Lorentzweiler sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de LORENTZWEILER: section D de HUNSDORF, sous les numéros 249/1213 et 348/1390, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. L'abattage sera réalisé sur des terrains inscrits au cadastre de la commune de Lorentzweiler, section D de Hunsdorf, sous les numéros 249/1213 et 348/1390, conformément à la demande et aux plans soumis.
2. L'abattage se limitera à 9 arbres.
3. Les travaux d'abattage se feront entre le 1^{er} octobre et fin février.
4. Les arbres à abattre seront marqués au préalable du marteau de l'Etat par le préposé de la nature et des forêts (M. Manuel Reichling, tél : 621 202 139) qui sera averti avant le commencement des travaux d'abattage.
5. Les arbres seront remplacés sur place par 9 sujets haute-tige d'essence feuillue autochtone pour le 31 décembre 2021 au plus tard et suivant les instructions du préposé de la nature et des forêts.
6. En cas de reprise moindre des plantations, un regarnissage annuel sera effectué par vos soins.
7. Le système racinaire des arbres restant en place ne sera pas endommagé et, le cas échéant, ces arbres seront protégés selon les règles de l'art.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable



Gilles Biver
Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-OUEST
- Commune de LORENTZWEILER